

Réinstituer des femmes diaques

Par Mgr. Felipe Arizmendi [1]

VOIR

« *Après une prière intense et mûre réflexion, Sa Sainteté a décidé de mettre en place la Commission pour l'étude du diaconat des femmes* », a annoncé salle de presse du Saint-Siège. Il a ainsi accompli ce qu'il avait promis à l'Union Internationale des Supérieures Générales, qui lui en avait fait la proposition. Qu'est-ce que cela signifie et qu'est-ce que cela implique ? Sera-ce un chemin pour les femmes d'être en mesure d'être ordonnées prêtres?

Dans les premiers siècles de l'Église, il y a eu des femmes diaques. Saint Paul en mentionne une : « *Je vous recommande notre sœur Phébée, diaconesse de l'Église de Cenchrées. Recevez-là chrétiennement comme il se doit pour des saints. Assistez-là en toute affaire où elle aurait besoin de vous, car beaucoup sont en dette avec elle, moi le premier* ». (Romains 16: 1-2)

Que faisaient-elles ? Comme le baptême des adultes par immersion était la coutume et qu'on descendait dans l'eau sans aucun vêtement pour s'habiller ensuite d'une tunique blanche, il n'était pas bon que cette célébration soit effectuée par l'évêque, les prêtres, ou des diaques masculins ; donc les femmes diaques ont été établies pour baptiser les femmes. Également, quand des femmes se plaignaient d'avoir été frappées par leur mari, les femmes diaques devaient examiner les corps des femmes pour prouver les blessures et les contusions. Il n'était pas prudent que des hommes de fassent un tel examen. De plus, il était d'usage d'oindre les malades sur les parties de leur corps qui leur faisaient mal. Il était convenable qu'un tel service soit rendu par des femmes. Au fil du temps, ces coutumes ont changé et les femmes diaques ont disparu. Il n'y a aucune preuve qu'elles aient reçu l'ordination sacramentelle, mais elles rendaient service à la communauté.

JUGER

Faut-il y revenir aujourd'hui ? Avant le Concile Vatican II (1962 à 1965), le diaconat était seulement destiné aux hommes célibataires en cours de préparation à la prêtrise. Le Concile a rétabli le diaconat permanent « *non en vue du sacerdoce, mais du ministère* » (LG 29), pour fournir des services tels que l'administration du baptême, l'assistance lors des mariages, la proclamation de l'Évangile et la prédication à la messe, la bénédiction avec le Saint-Sacrement, la célébration des funérailles des morts, diverses bénédictions. Ce diaconat a été conféré à des hommes mariés et il y en a actuellement des milliers dans toute l'Église. Ils ne célèbrent pas la messe, n'entendent pas les confessions et n'assument pas l'onction sacramentelle des malades. Que le diaconat puisse être également attribué aux femmes est à l'étude.

Que pourraient-elles faire? La même chose que les diaques masculins. Cependant, pour ces célébrations, on n'a pas besoin d'instituer des femmes diaques. L'évêque peut autoriser des femmes catéchistes, des épouses de diaques permanents, des religieuses, et d'autres femmes bien préparées pour les exécuter. En conformité avec les normes de

l'Église, j'ai délégué deux femmes autochtones à baptiser et présider les mariages dans des endroits éloignés où la présence d'un prêtre est rare et où il n'y a pas de diacres masculins.

L'ordination potentielle à la prêtrise des femmes diacres est totalement exclue. Cela a été finalisé depuis 1994 par le pape Jean-Paul II: « *Donc, pour que tout doute soit retiré sur une question d'une grande importance, une question qui concerne la constitution divine de l'Église elle-même, en vertu de mon ministère d'affermir mes frères, (cf. Lc 22:32) je déclare que l'Église n'a aucune autorité pour conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que ce jugement doit être définitivement retenu par tous les fidèles de l'Église* ». (Ordinatio Sacerdotalis, 4).

AGIR

Demandons au Saint-Esprit d'éclairer le pape pour qu'il décide ce qui est le plus approprié. Pendant ce temps, continuons de donner aux femmes leur place légitime dans l'Église et dans la société.

Note :

[1] Mgr. Felipe Arizmendi Esquivel est évêque du diocèse catholique romain de San Cristóbal de Las Casas, Mexique

Source de l'article : <https://elsoldemexico.com.mx/columnas/reinstitucion-de-diaconisas>

Traduction anglaise : <http://iglesiadescalza.blogspot.fr/2016/08/reinstituting-women-deacons.html>

Traduction française : Lucienne Gouguenheim

